



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 24 août 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 24^e jour du mois d'août 2015, à 19h45, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Éliane Charlebois-Larocque, le 18 août 2015 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,
Michel Thérien

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption du Règlement numéro 262-15 modifiant le Règlement de zonage no. 31-00 (zonage, agrandissement zone C-a, 158, rue Bisson)
4. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1508-345EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Sec. Très.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1508-346EX

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 262-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 31-00 (ZONAGE, AGRANDISSEMENT ZONE C-A, 158, RUE BISSON)**

1508-347EX

RÈGLEMENT NUMÉRO 262-15

(Agrandissement zone C-a (158) - rue Bisson - 15-87PR)

**RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 31-00 qui est entré en vigueur le 27 novembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut amender le Règlement de zonage numéro 31-00 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire agrandir la zone commerciale (C-a) du secteur de votation 158 à même une partie de la zone résidentielle de haute densité spécifique (R-e) du secteur de votation 159;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

*ET RÉSOLU QU' un règlement portant le numéro **262-15** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00 (15-87PR)** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :*

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le plan de zonage du secteur urbain, soit la carte 2, est modifié de la façon suivante;

1-La zone commerciale (C-a) du secteur de votation 158 est agrandi à même une partie de la zone résidentielle de haute densité spécifique (R-e) du secteur de votation 159, tel qu'indiqué à l'annexe A;

2-Un secteur de votation 220 est créé, soit une partie résiduelle de la zone résidentielle de haute densité spécifique (R-e) du secteur de votation 159, tel qu'indiqué à l'annexe A;

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Thérèse Whissell

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

Clair Tremblay

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

4. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1508-348EX

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 20h00, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE